
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS 5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2017, OTTAWA (ONTARIO)

Résolution n° 66/2017

TITRE:	Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières
OBJET:	Relations financières
PROPOSEUR(E):	David Jimmie, Chef, Première Nation Squiala, Colombie-Britannique
COPROPOSEUR(E):	Grand Chef Abram Benedict, Conseil Mohawk d'Akwesasne, Québec
DÉCISION:	Adoptée; 1 objection

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 4 : Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.
- B. À l'Assemblée extraordinaire des Chefs tenue en décembre 2015, le premier ministre Trudeau a déclaré aux Chefs en assemblée : « Le moment est venu de nouer une nouvelle relation budgétaire avec les Premières Nations, pour donner à vos communautés un financement suffisant, prévisible et soutenu. C'est une promesse que nous avons faite et que nous tiendrons. »
- C. En juillet 2016, le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la ministre des Affaires autochtones et du Nord (AANC) ont signé un protocole d'entente concernant l'élaboration d'une nouvelle relation financière.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6^e jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

66 – 2017
Page 1 de 2

- D. Les parties ont entrepris un examen détaillé de la relation financière existante en organisant notamment des séances régionales de dialogue avec les représentants des Premières Nations dans tout le pays pour examiner des solutions possibles et en discuter en vue de la présentation de recommandations d'une nouvelle relation financière.
- E. Les représentants des Premières Nations qui ont participé à ces séances régionales ont demandé que le dialogue se poursuive pendant que se ferait le travail d'élaboration d'une nouvelle relation financière dans le respect des droits ancestraux et issus de traités ainsi que du titre et de la compétence autochtones.
- F. Conformément aux dispositions du protocole d'entente, l'APN et AANC ont rédigé un rapport qui présente des propositions, des solutions et des recommandations produites conjointement.
- G. Ce rapport a été déposé pour examen à la présente Assemblée extraordinaire des Chefs.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

- 1. Accusent réception du rapport conjoint intitulé *Une nouvelle approche : Élaboration conjointe d'une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations*.
- 2. Demandent au gouvernement du Canada de financer le travail d'élaboration d'une nouvelle relation financière, notamment en augmentant les discussions avec chaque Première Nation ainsi qu'à l'échelle des groupes visés par des traités, des conseils tribaux et des régions afin de renforcer les discussions à l'échelle nationale et d'utiliser le travail effectué et les connaissances acquises par les régions.
- 3. Demandent au gouvernement du Canada de mettre en œuvre les principales mesures recommandées dans le rapport conjoint.
- 4. Demandent au gouvernement du Canada de coordonner toutes les discussions sur les relations financières afin d'en assurer la clarté et la transparence.
- 5. Demandent au premier ministre de tenir sa promesse personnelle de fournir « un financement suffisant, prévisible et soutenu ».
- 6. Demandent au Comité des Chefs sur les relations financières de présenter un rapport trimestriel aux Chefs.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6^e jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL